

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE GRAND-REMOUS**

RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-005-325

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 074 EN VUE
D'AUTORISER UN USAGE DANS LA ZONE A-136**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par la conseillère Audrey Robitaille, lors d'une séance ordinaire le 6 avril 2021, afin de modifier le règlement no 074 pour y ajouter l'usage h15 dans la zone A-136 ;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement est adopté le 3 mai 2021 ;

ATTENDU QUE le deuxième projet de règlement est adopté le 7 juin 2021 ;

ATTENDU QU'une publication de tenue de registre fut donnée le 16 juin 2021;

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 074 est entré en vigueur le 25 janvier 1993 ;

ATTENDU QUE ce règlement de zonage n'autorise pas l'usage h15« maison intergénérationnelle » dans la « zone A-136 » ;

ATTENDU QUE l'article 4.12 du règlement de la CPTAQ autorise les maisons intergénérationnelles sur terre agricole ;

ATTENDU QUE le conseil souhaite autoriser l'usage h15« maison intergénérationnelle » dans la « zone A-136 » ;

EN CONSÉQUENCE, le conseil décrète le règlement suivant modifiant le règlement de zonage numéro 074.

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

ARTICLE 2 PLAN DE ZONAGE

Le plan de zonage du règlement de zonage numéro 074 est modifié afin d'ajouter l'usage « h15 » dans la zone A-136 » le tout comme il apparaît au plan de zonage annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À GRAND-REMOUS, QUÉBEC, ce 5^e jour du mois de juillet 2021.

Jean-Marie Gauthier
Directeur général

Jocelyne Lyrette
Mairesse

Avis de motion :	6 avril 2021
Adoption du premier projet de règlement :	3 mai 2021
Consultation publique écrite :	12 mai 2021
Adoption du deuxième projet de règlement :	7 juin 2021
Avis de tenue de registre :	16 juin 2021
Adoption du règlement :	5 juillet 2021
Approbation de la MRC :	30 août 2021
Avis public :	14 septembre 2021
Entrée en vigueur du règlement :	14 septembre 2021